

16 septembre 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Balaclava (Maurice)
16-20 septembre 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Michael Addo (Ghana)

Additif

**Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional
et international, de tous les engagements à aborder et combattre
le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration
ministérielle de 2019**

1. À sa 1^{re} séance, le 16 septembre 2019, la Réunion a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 ». Pour ce faire, elle était saisie de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » ; ainsi que de la « Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue ».
2. La Secrétaire de la Réunion a présenté ce point de l'ordre du jour, en informant les participants des conclusions de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne du 14 au 22 mars 2019, et en particulier de son débat ministériel, tenu les 14 et 15 mars 2019. Elle a fourni des informations sur le contenu de la Déclaration ministérielle, adoptée lors du débat ministériel.
3. Les participantes et participants à la Réunion ont ensuite été informés du plan de travail pluriannuel pour la période 2019-2023, que la Commission avait adopté à sa quatrième réunion intersessions le 24 juin 2019, comme suite à la Déclaration ministérielle, en vue d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues, par l'organisation de discussions

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



thématiques visant à favoriser le dialogue et les échanges au sujet des bonnes pratiques suivies, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'expérience.

4. Les participantes et participants ont été encouragés à se joindre aux discussions thématiques pour faire part à la Commission de leurs perspectives opérationnelles et échanger des vues avec des praticiens et experts du monde entier sur la façon dont il était possible d'accélérer la mise en œuvre des engagements concernant la politique internationale en matière de drogues, notamment en cherchant à surmonter les difficultés recensées dans la Déclaration ministérielle.

5. Au cours des débats, des déclarations ont été faites par les représentants et représentantes du Sénégal, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Zambie et de la Côte d'Ivoire.

6. De nombreux orateurs et oratrices ont indiqué que leurs gouvernements étaient fermement déterminés à lutter contre le problème mondial de la drogue de manière globale et équilibrée, notamment par des mesures dans le domaine de la détection et répression, et de la santé. Il a été estimé que les approches globales devaient non seulement faire intervenir des organismes publics mais aussi les familles et les structures de proximité.

7. Plusieurs orateurs et oratrices ont réaffirmé l'adhésion de leur pays à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, à la Déclaration ministérielle commune de 2014 et au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues tenue en 2016. Il a été noté que ces trois documents étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement. Un orateur a souligné que les trois documents d'orientation devaient être traités sur un pied d'égalité et qu'aucun ne devait avoir la priorité sur les autres.

8. Un orateur a indiqué que son Gouvernement s'emploierait à donner effet à la décision de la cour constitutionnelle concernant le cannabis qui était conforme aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à d'autres obligations internationales.

9. La Déclaration ministérielle de 2019 a été accueillie avec satisfaction, car elle aidait à rationaliser la mise en œuvre de tous les engagements existants en s'appuyant sur les trois documents d'orientation et en inscrivant un point permanent à l'ordre du jour consacré à la mise en œuvre de tous les engagements de la Commission des stupéfiants.

10. Plusieurs orateurs et oratrices ont souligné que la coopération et la coordination entre les pays étaient essentielles pour lutter contre le problème mondial de la drogue, mais que les solutions devaient tenir compte de la situation nationale, en particulier des facteurs socioéconomiques.

11. Certains orateurs et oratrices se sont félicités de l'appui fourni par l'ONUDC dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, en particulier par l'intermédiaire de ses initiatives de prévention de l'usage de drogues chez les jeunes.
